

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDATE :

. de la convocation : 19.09.2024

. d'affichage : 19.09.2024

N° de la délibération : 2024-150NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 49

. votants : 57

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, LECOMTE Frédéric, MEREL Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, RIMETTE Jean-Michel, SALOME André, SLOSARCZYK Florian, VASSEUR Julie,

M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.

M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. JOLY Vincent.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.

M. SALOME André avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.

M. SLOSARCZYK Florian avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

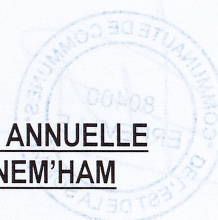
M. MERESSE Christian était représenté par M. DEGENNE Laurent, suppléant.

M. MEREL Michel était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

OBJET :

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ANNUELLE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CINEM'HAM



La Communauté de communes, ayant défini une politique culturelle supra communale, diversifiée et attractive, souhaite garantir un accès local à la diffusion d'œuvres cinématographiques aux habitants de l'intercommunalité.

Par une demande du 16 novembre 2023, l'association Cinem'Ham (numéro de parution : 19870052) a sollicité auprès de la CCES une aide de 15 000€ afin d'équilibrer son budget de fonctionnement. Ainsi, durant les mois qui ont suivi, des échanges tripartites réguliers ont eu lieu entre la CCES, la Ville de Ham (propriétaire du cinéma et principal financeur) et l'association. Le 1^{er} juillet dernier, une réunion au sein de la Mairie de Ham a permis de concrétiser le soutien de l'intercommunalité, à hauteur des attentes de l'association et en complémentarité avec la municipalité.

Une convention annuelle doit être conclue avec Cinem'Ham afin de préciser l'attribution des moyens financiers nécessaires à la réussite des objectifs définis par la Communauté de communes :

- Diffuser et valoriser le cinéma dans toute sa diversité (jeune public, films d'artistes, films de genre, etc.) et sous toutes ses formes (fictions, documentaires, animation, courts et longs métrages, etc.) par une programmation hebdomadaire et événementielle (connaissance du monde, Journées nationales, ciné-débat, mois du film documentaire, etc.) ;
- Œuvrer pour la formation des publics (Lycéens et Apprentis au cinéma, Collège au cinéma, Ecole au cinéma, Théâtre au cinéma, ciné-goûter, ciné 3ème âge, etc.)
- Développer des partenariats en lien avec les acteurs culturels locaux et en accueillant les propositions dont l'objet est en conformité avec le projet de l'association ;

Cette convention n'entravera pas l'indépendance de l'association qui a l'entière initiative et responsabilité de sa programmation.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée par l'article 165 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022,

Vu la délibération n°2024-92 du Conseil communautaire du 11 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la commission culture du 11 septembre 2024,

Vu le projet de convention annuelle d'objectifs et de moyens avec Cinem'Ham (cf. annexe),

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 56 voix pour, et 1 abstention (Mme CHAPUIS-ROUX Elodie),

- approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cinem'Ham,
- autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Le secrétaire de séance,

